

- Loi pour faire droit à Katherine Alison Pomphrey Weldon.  
 Loi pour faire droit à Marion Scott.  
 Loi pour faire droit à Lillian Maud Oram.  
 Loi pour faire droit à Arthur James Carey.  
 Loi pour faire droit à James Robert Kendrick.  
 Loi pour faire droit à Richard Thomas Keeth Stinchcombe.  
 Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce contre l'Incendie.  
 Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson.  
 Loi concernant un certain brevet de la "R. T. Vanderbilt Company".  
 Loi concernant la "Sterling Trusts Corporation".  
 Loi pour faire droit à Charles William John Walker.  
 Loi pour faire droit à John Stewart Walker.  
 Loi pour faire droit à Percy Ashley Davis.  
 Loi pour faire droit à Edward Henry Ball.  
 Loi pour faire droit à Mary Saranchuk.  
 Loi pour faire droit à Dorothy Ruth Hoffman.  
 Loi pour faire droit à Frederick Wilson McLean.  
 Loi concernant certains brevets appartenant à la "Sealright Company, Inc."  
 Loi constituant en corporation la "Guardian Trust Corporation of Montreal".  
 Loi constituant en corporation l'Ordre Indépendant "Fior d'Italia".  
 Loi concernant "The Midland Railway Company of Manitoba".  
 Loi constituant en corporation l'Eglise méthodiste libre au Canada.  
 Loi constituant en corporation la Congrégation de Saint-Dominique du Tiers-Ordre enseignant.  
 Loi constituant en corporation la "North American Relations Foundation".  
 Loi concernant la Haute Cour Subsidaire de l'Ancien Ordre des Forestiers dans la Puissance du Canada.  
 Loi concernant la Commission du District Fédéral.  
 Loi modifiant la Loi des Commissaires du Port de Trois-Rivières.  
 Loi ayant pour objet de régler la vente et l'inspection des poisons utiles employés en agriculture.  
 Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924.  
 Loi pour faire droit à Fanny Mayer.  
 Loi pour faire droit à Joseph-Albert-Georges Lachance.  
 Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest.  
 Loi modifiant la Loi des pensions.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté le Très Honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole au Très Honorable député de Son Excellence comme suit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1928.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.